

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-182 du 23 août 2010 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030770S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;
Vu la décision n° 2002-153 du 4 octobre 2002 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision n° 2004-243 du 8 octobre 2004 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision n° 2008-280 du 24 octobre 2008 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

M. Stéphane LANGE, pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 8 octobre 2010.
Mme Céline RORIVE, pharmacienne contractuelle, à compter du 8 octobre 2010.
M. Olivier BRESSAC, pharmacien contractuel, à compter du 24 octobre 2010.
M. Alexandre STOEHR, pharmacien contractuel, à compter du 24 octobre 2010.
M. Alain LARESE, docteur en génie biologique et médical contractuel, à compter du 24 octobre 2010.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 23 août 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT